

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20230630-2023D017-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois et le 30 du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, BERGERAS Roger, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse MAURY Thomas, et POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY.

Etaient représentés : BRISET Sylvianne procuration à POCOBELLO Christiane

JULLIEN Jean-Marc procuration à POCOBELLO Christiane

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : M. Roger BERGERAS

**REUNION DU
30/06/2023**

Date de convocation :

20/06/2023

Date d'affichage :

20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 9

Absents : 2

**Délibération
2023-17**

OBJET : Randonnée pédestre : Tarif et inscription repas

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif pour l'inscription à la randonnée pédestre, le tarif des repas enfants et adultes et le tarif des boissons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

* inscription randonnée : 5 €

* repas adulte : 15 €

* repas enfant moins de 12 ans : 5 €

Fait à Diconne, le 03/07/2023

Le Maire,
Robert COULON

